

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Monsieur Eric Lapointe donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 2 du règlement 53-2006 visant la création d'un programme complémentaire (pour une aide financière ou un crédit de taxes) à celui de la société d'habitation du Québec.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2008**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 2 DU  
RÈGLEMENT 53-2006 VISANT LA CRÉATION D'UN  
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE (POUR UNE  
AIDE FINANCIÈRE OU UN CRÉDIT DE TAXES) À  
CELUI DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

---

**ATTENDU QUE** les coûts de réalisation du projet de la construction du bloc appartement par l'organisme sans but lucratif, Les Défis St-Honoré, peuvent être moindre que l'évaluation;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite modifier l'article 2 du règlement 53-2006 afin de diminuer la contribution monétaire advenant une baisse des coûts de réalisation;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la session régulière du 5 février 2008 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement portant le numéro 67-2008 se lisant comme suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :** Afin d'assurer la viabilité du projet et tel qu'établi à la demande d'aide financière par l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à effectuer un don monétaire d'un maximum de soixante-neuf milles (69 000 \$) dollars à l'organisme « Les Défis St-Honoré ».

**« ENTRÉE EN VIGUEUR »**

**ARTICLE 3 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il modifie l'article 2 du règlement 53-2006 portant sur le présent sujet.

Passé et adopté par le conseil municipal lors de la session spéciale tenue le 13 février 2008 et signé par le maire et la directrice générale - secrétaire-trésorière

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE**

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRES.